

ÉDITO

Chère Contrexévilloise,
cher Contrexévillois,

L'été et les vacances semblent déjà loin et nous amorçons une rentrée mitigée avec du positif mais aussi des inquiétudes.

Tout d'abord une belle saison thermale portée par l'ensemble des opérateurs touristiques avec le soutien de l'office de tourisme qui vient de renouveler son classement en première catégorie. La progression significative du nombre de curistes est bien entendu liée à l'obtention de l'agrément « rhumatologie » et prouve, si besoin était, que les investissements de la collectivité pour obtenir ce classement étaient justifiés.

En revanche, l'annonce de 171 suppressions de postes par la société Nestlé a été un choc pour notre territoire et surtout un traumatisme pour l'ensemble des salariés de cette entreprise. Les élus de Contrexéville, comme ceux du territoire, sont conscients de l'impact sur l'économie de la région et ont apporté leur soutien aux actions menées par les syndicats et les employés.

Lorsqu'on parle de rentrée, un sujet s'impose : la rentrée des classes. Elle s'est organisée dans la sérénité à l'école maternelle comme à l'école élémentaire.

Autre dossier en cours, qui concerne chacun d'entre nous, le plan communal de sauvegarde. Nous le constatons presque tous les jours, les catastrophes naturelles ou accidentelles font la une des journaux. Le dérèglement climatique que nous connaissons laisse présager une intensification des phénomènes avec des risques importants pour les populations, nul n'est à l'abri. C'est pourquoi, la municipalité travaille avec les services de l'État et tous les partenaires pouvant être utiles lors de catastrophes, à la mise en place de ce plan communal afin de mettre en sécurité les populations.

Le sujet est complexe mais chacun de nous peut être utile, vous serez bien sûr informé de l'avancée du dossier.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce magazine.

Luc Gerecke, Maire de Contrexéville

RETOUR EN IMAGES

CMJ : RETOUR SUR UN MANDAT RICHE



Plantation d'arbres dans le parc thermal



Rénovation du minigolf



Cérémonies patriotiques



Opération « Nettoyons la nature »



Atelier ludique et créatif

Clap de fin pour ce premier mandat du CMJ !

Élu en février 2021, le conseil municipal des jeunes a oeuvré durant 2 ans et demi pour la vie locale et développé différents projets à destination des jeunes Contrexévillois.

Les membres du CMJ ont mis en place ou pris part à de nombreuses actions : distribution des colis avec le CCAS, plantation d'arbres dans le parc thermal, opérations de nettoyage de la commune, ateliers ludiques, soirée cinéma à l'occasion d'Halloween ...

Leur projet phare, la création d'un citystade à proximité des établissements scolaires, verra le jour prochainement avec un début des travaux pour 1er semestre 2024 au plus tard.

Bravo et merci à eux pour leur investissement !

A noter : les élections pour le prochain conseil municipal des jeunes se tiendront le 28 novembre prochain

BILAN DE LA SAISON TOURISTIQUE 2023

Suite à la défusion des offices de tourisme de Contrexéville et Vittel et la reprise de la compétence « Tourisme » par la commune (auparavant transférée à la communauté de communes Terre d'Eau), la SPL « Contrexéville Tourisme » a vu le jour le 1er janvier 2023. L'équipe en place oeuvre chaque jour à développer l'attractivité touristique de la commune et du territoire en créant notamment de nouveaux outils.

Bilan de la première saison touristique de Contrexéville Tourisme, classé 1ère catégorie depuis la fin du mois de septembre 2023, pour une durée de 5 ans.

Qualité Tourisme

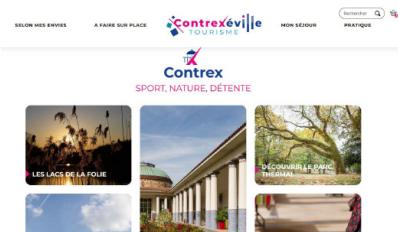
Après une première obtention en 2013, un renouvellement validé en 2018, un audit mystère intermédiaire validé en 2021, un travail intensif, dans un souci constant d'amélioration des services, sur la base d'un référentiel national de 160 critères (portant aussi bien sur la satisfaction client, le management, le développement durable, la promotion, la commercialisation, ...)

l'équipe de Contrexéville Tourisme a obtenu la marque nationale **Qualité Tourisme™**, créée dans le but de toujours mieux recevoir les clients, et d'améliorer la qualité des prestations touristiques en France.



Outils de communication

Suite à la défusion des 2 offices de tourisme, de nouveaux outils de communication à l'effigie de Contrexéville Tourisme ont dû être réalisés.



* Un site internet d'abord. **www.contrextourisme.com** a été mis en ligne le 15 décembre 2022, avec un lancement officiel le 10 mars 2023.

Traduit en 2 langues, il inclut une solution e-commerce. Placé sous la bannière de la Plaine des Vosges, ce site a été financé par le PETR de la Plaine des Vosges, réalisé par l'agence Raccourci et alimenté par l'équipe de l'office de tourisme.

* Une présence sur les réseaux sociaux via Facebook (plus de 10 000 fans), Instagram (près de 500 followers) et depuis peu Youtube.

* De nouveaux kakémonos et de nouvelles brochures, traduites en 2 langues (pour les Incontournables) présentant les séjours, activités, hébergement/restauration et incontournables à découvrir sur Contrexéville et le territoire de la Plaine des Vosges.

Les nouvelles activités de l'office de tourisme en 2023 destinées aux curistes, touristes et également habitants du territoire

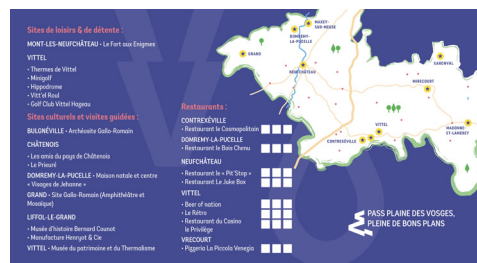
Un programme hebdomadaire est proposé par l'office de tourisme pour se remettre en forme, s'oxygéner, faire du bien à son corps et son esprit en toute sécurité.

Marche nordique ou découverte, vélo à assistance électrique, renforcement musculaire, Pilates, ateliers créatifs (vannerie, produits naturels, lithothérapie...), sophrologie, yoga-nature, visite commentée de Contrexéville, initiation au golf, excursions...autant d'activités, ouvertes à toutes, encadrées par des professionnels et avec fourniture du matériel, à découvrir grâce à l'office de tourisme.

Pass Plaine des Vosges : place aux bons plans !

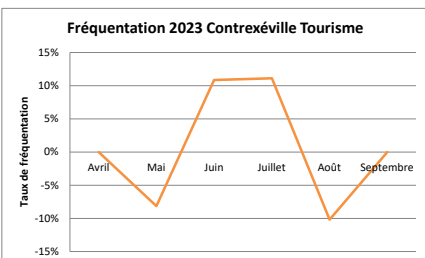
En partenariat avec Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la Plaine des Vosges, les 3 offices de tourisme de Contrexéville, Vittel et l'Ouest des Vosges viennent de lancer un pass donnant accès à des réductions et avantages chez plusieurs de leurs prestataires locaux : sites de loisirs et de détente, sites culturels et visites guidées, restaurants et animations des offices de tourisme.

La raison et la vocation de ce pass est de permettre d'accentuer les flux entre les différents territoires de compétence des offices de tourisme. Une façon d'inciter nos visiteurs à découvrir plus de lieux, à rester plus longtemps, à consommer plus.



Une fréquentation en hausse

Durant l'été 2023, l'office de tourisme a retrouvé une fréquentation globale bien supérieure à celles des années précédant la crise sanitaire. Il s'agit essentiellement d'un tourisme de proximité (Grand Est) mais également d'un retour d'une clientèle venant de toute la France et de l'étranger.



On remarque une hausse notable des curistes grâce au nouvel agrément rhumatologie des thermes. On constate également une hausse de la fréquentation des activités sportives de l'office de tourisme, impliquant une délocalisation de celles-ci à l'espace Stan afin de répondre à toutes les demandes.

Le site des lacs et notamment la piscine de plein air ont connu un fort pic de fréquentation durant l'épisode caniculaire d'août.

RÉDUCTION DE LA VITESSE EN CENTRE-VILLE ET STATIONNEMENT

Un abaissement de la vitesse de circulation a été effectué dans deux rues du centre-ville. La rue Ziwer Pacha est dorénavant une « zone de rencontre », la rue de la grande duchesse Wladimir a, quant à elle, été abaissée à 30 km/h. Cette initiative vise à promouvoir un environnement urbain plus sécurisé et améliorer la qualité de vie des habitants riverains.

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

Une zone de rencontre est un espace spécialement aménagé dans lequel **la priorité est donnée aux piétons**, ce qui signifie :

- Limitation de vitesse à 20 km/h pour les véhicules motorisés : cette réduction de la vitesse permet d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.
- Partage de l'espace : les véhicules doivent céder le passage aux piétons et leur permettre de traverser en toute sécurité.
- Priorité aux piétons : les piétons, les cyclistes et les conducteurs cohabitent dans la même zone. Cependant, les piétons ont la priorité absolue. Les conducteurs doivent s'arrêter et laisser traverser les piétons à tout moment.
- Stationnement réglementé : Le stationnement est autorisé uniquement dans les zones prévues à cet effet.



Pourquoi une zone de rencontre à Contrexéville ?

Les avantages sont nombreux :

- Sécurité accrue : La réduction de la vitesse limite les risques d'accidents et garantit la sécurité de tous les usagers de la route.
- Encouragement des modes de transport doux : en créant des conditions plus favorables aux piétons et aux cyclistes, nous encourageons l'utilisation de modes de transport plus respectueux de l'environnement.

La mise en place de cette zone de rencontre est couplée avec l'abaissement de la vitesse dans la rue de la grande duchesse Wladimir, permettant aux piétons de relier le parc thermal à la rue Ziwer Pacha de manière sécurisée.

Arrêt minute



À la demande des commerçants de la commune, certaines places de stationnement ont été transformées en « arrêts-minute » limités à 10 minutes de stationnement. Ils sont caractérisés par un marquage au sol rouge, avec l'inscription « ARRÊT MINUTE », couplé à un panneau de signalisation indiquant : « LIMITE 10 MINUTES ».

Cette installation présente plusieurs avantages, tant pour les clients que pour les commerçants en mettant fin au stationnement trop long devant les commerces du centre ville, incitant les clients à être plus rapides mais également à inciter les conducteurs à être plus vigilants aux piétons dans ces zones.

CIMETIÈRE

INFORMATION SUR LA REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

28 novembre 2017 : délibération informant le conseil municipal du lancement de la procédure de reprise de concessions non échues en état d'abandon

8 juin 2018 : 1ère constatation et 1er procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions perpétuelles en état d'abandon

8 novembre 2021 : 2è procès-verbal établissant la liste définitive des concessions perpétuelles en état d'abandon

3 février 2022 : arrêté municipal prononçant la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon.

Juillet 2023 : 1ère phase de relevage et création d'un ossuaire

A noter : les concessions dataient de plus de 30 ans et la dernière inhumation de plus de 10 ans, comme le prévoit la réglementation.



MUNICIPALITÉ

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier la gestion des actions des acteurs locaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents et à venir, par exemple liés au changement climatique, sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés).

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Les actions d'information préventive font partie du PCS, notamment le DICRIM (Documents d'informations communales sur les risques majeurs), qui vise à informer la population sur les risques qu'elle encourt.

L'élaboration d'un PCS n'est pas un aboutissement, mais la naissance d'une organisation qui doit évoluer avec la commune et les changements qu'elle vivra. Le maire a donc pour responsabilité de maintenir l'opérationnalité du PCS de sa commune en assurant une mise à jour régulière de ce dernier. Le PCS de Contrexéville est en cours de mise à jour.



Source EPISEINE / DR

TRIBUNE LIBRE

CONTREXÉVILLE TOUJOURS PRÉSENT

Texte non communiqué

Thierry DANE, Pascal MILLOT,
Arlette JAWORSKI, Jean-Marie
HENRIOT, Alain HENRY.

SOCIAL

UN TRAVAIL TOUJOURS AU PLUS PROCHE DE LA POPULATION



Mercredi 27 septembre, l'espace Chédid accueillait l'après-midi dansante et récréative du CCAS (formule 2023 du repas des aînés). Au programme : animation musicale, jeux de société, jeux interactifs numériques et buffet de mignardises. Les Contrexévilais de plus de 70 ans qui n'y prenaient pas part, pourront retirer le traditionnel colis début octobre au CCAS.

Pour 2024, un projet de « bons cadeaux » valables dans les commerces de la ville est à l'étude. Une volonté du conseil d'administration de faire évoluer cette action ! Le souhait est de proposer de nouvelles activités et renforcer le lien social auprès de la population, notamment des seniors : ateliers autour de la retraite, activités entre générations en lien avec les « Petits Stan » ou mise en place de séjour spécial seniors en 2024.

Prochaine animation le 13 décembre avec l'organisation d'un loto intergénérationnel à l'école élémentaire.

Rappel : le CCAS/MOSAIC vous accueille sur rendez-vous les lundis après-midi et du mardi au vendredi toute la journée. Il est joignable au 03 56 10 00 10.

VIE CITOYENNE

LA MAIRIE VOUS RÉPOND

À qui incombe l'entretien des bas de murs et des trottoirs ?

Comme pour le déneigement, l'entretien des bas de murs et des trottoirs incombe aux riverains pour la partie située devant leur habitation.

L'entretien de la voirie publique est à la charge de la commune.

Recherche d'habitants bénévoles par l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme est à la recherche d'habitants bénévoles souhaitant accueillir pour une nuit à Contrexéville un pèlerin ou marcheur empruntant le chemin vers Saint-Jacques de Compostelle (de Schengen en Allemagne à Langres).

Renseignements et inscriptions : 03 29 08 08 68

Où puis-je jeter mes lingettes biodégradables ?

Contrairement aux idées reçues, les lingettes même biodégradables, ne doivent pas être jetées dans les sanitaires. En effet, celles-ci perturbent fortement le fonctionnement et l'efficacité de la station d'épuration.

Il faut donc les jeter dans le bac d'ordures ménagères.

Vous constatez une dégradation, un problème technique ... en ville ? Ayez le réflexe de le signaler.

Par téléphone au 03 29 08 09 35, sur la page Facebook de la commune : Contrexéville la ville, ou via le formulaire de contact du site internet : www.ville-contrexeville.fr.